

Etats financiers annuels de SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	7 132 398,469	7 122 105,114
Obligations et valeurs assimilées		6 653 367,607	6 629 228,717
Titres des Organismes de Placement Collectif		479 030,862	492 876,397
Placements monétaires et disponibilités		2 759 126,537	3 680 141,118
Placements monétaires	5	2 759 126,537	3 667 859,573
Disponibilités		-	12 281,545
Créances d'exploitation	6	148 094,241	200,000
TOTAL ACTIF		10 039 619,247	10 802 446,232
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	21 736,469	24 291,493
Autres créditeurs divers	8	4 858,310	117 779,948
TOTAL PASSIF		26 594,779	142 071,441
ACTIF NET			
Capital	9	9 672 216,575	10 302 163,609
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		8,955	70,300
Sommes distribuables de l'exercice		340 798,938	358 140,882
ACTIF NET		10 013 024,468	10 660 374,791
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 039 619,247	10 802 446,232

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31 Décembre	
		<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus du portefeuille-titres	10	314 700,833	318 761,729
Revenus des obligations et valeurs assimilées		314 670,600	318 733,645
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		30,233	28,084
Revenus des placements monétaires	11	134 282,489	110 572,069
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		448 983,322	429 333,798
Charges de gestion des placements	12	(85 366,348)	(82 672,790)
REVENU NET DES PLACEMENTS		363 616,974	346 661,008
Autres charges	13	(10 579,408)	(10 200,395)
RESULTAT D'EXPLOITATION		353 037,566	336 460,613
Régularisation du résultat d'exploitation		(12 238,628)	21 680,269
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		340 798,938	358 140,882
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		12 238,628	(21 680,269)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		5 429,629	7 049,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 238,048	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		362 705,243	343 509,666

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>362 705,243</u>	<u>343 509,666</u>
Résultat d'exploitation	353 037,566	336 460,613
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 429,629	7 049,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 238,048	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(305 127,525)</u>	<u>(298 098,372)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(704 928,041)</u>	<u>580 300,488</u>
Souscriptions		
- Capital	7 680 064,630	6 003 099,846
- Régularisation des sommes non distribuables	3 289,585	2 842,820
- Régularisation des sommes distribuables	215 214,701	179 591,530
Rachats		
- Capital	(8 319 368,803)	(5 435 987,894)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 600,123)	(2 360,176)
- Régularisation des sommes distribuables	(280 528,031)	(166 885,638)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(647 350,323)</u>	<u>625 711,782</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	10 660 374,791	10 034 663,009
En fin de l'exercice	10 013 024,468	10 660 374,791
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	101 619	96 021
En fin de l'exercice	95 313	101 619
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,054</u>	<u>104,905</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,50%</u>	<u>3,44%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015, à D : 7.132.398,469 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 525 182,247	6 653 367,607	66,45%
<u>Obligations</u>		3 496 179,912	3 586 596,386	35,82%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	179 976,000	182 042,951	1,82%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	120 000,000	123 947,541	1,24%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	80 000,000	81 965,814	0,82%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	300 000,000	306 059,016	3,06%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	138 416,000	138 478,761	1,38%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	66 649,600	69 151,729	0,69%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	120 000,000	120 327,738	1,20%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	150 000,000	150 017,666	1,50%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	90 000,000	94 013,260	0,94%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	120 000,000	120 477,377	1,20%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	120 000,000	123 210,492	1,23%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	200 000,000	211 193,863	2,11%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	150 000,000	155 012,119	1,55%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	150 000,000	151 580,164	1,51%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	40 000,000	41 721,284	0,42%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	60 000,000	62 259,148	0,62%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	60 000,000	62 579,016	0,62%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	293 750,000	307 017,866	3,07%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	99 974,400	103 266,777	1,03%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	75 000,000	77 531,790	0,77%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	20 000,000	20 505,443	0,20%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	20 000,000	20 515,301	0,20%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	55 279,912	56 268,083	0,56%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	90 000,000	91 239,344	0,91%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	100 000,000	105 496,986	1,05%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	100 289,836	1,00%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	120 000,000	122 313,443	1,22%

Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	120 000,000	122 115,148	1,22%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	57 134,000	59 625,534	0,60%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	200 000,000	206 372,896	2,06%
<u>Emprunt National</u>		100 000,000	102 706,557	1,03%
Emprunt National	1 000	100 000,000	102 706,557	1,03%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		2 929 002,335	2 964 064,664	29,60%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	100 443,527	1,00%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	498 900,685	4,98%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	526 875,983	5,26%
BTA 5,3% 01-2018	400	393 200,000	411 243,233	4,11%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	391 205,753	3,91%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	300 691,095	3,00%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	97 002,329	0,97%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	242 601,510	2,42%
BTA 6% 04-2023	100	97 100,000	98 293,425	0,98%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	99 914,521	1,00%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	196 892,603	1,97%
Titres des Organismes de Placement Collectif		439 609,379	479 030,862	4,78%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 020	438 886,253	478 301,560	4,78%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,126	729,302	0,01%
Total		6 964 791,626	7 132 398,469	71,23%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			71,04%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	6 965 515,848	151 467,272	5 121,994	7 122 105,114	-
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	700 000,000			700 000,000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	682 400,000			682 400,000	
Actions SICAV	-			-	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	(1 256 485,539)			(1 256 485,539)	264,460
Bons du trésor assimilables (BTA)	(98 300,000)			(98 300,000)	1 700,000
Actions SICAV	(28 338,683)			(28 338,683)	2 273,588
* Variation des plus ou moins values latente sur portefeuilles titres			5 429,629	5 429,629	
* Variations des intérêts courus		5 587,948		5 587,948	
Soldes au 31 décembre 2015	6 964 791,626	157 055,220	10 551,623	7 132 398,469	4 238,048

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.759.126,537 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôt à vue		261 103,667	269 128,845	2,69%
AMEN BANK		261 103,667	269 128,845	2,69%
Billets de trésorerie	500 000	490 752,198	494 845,141	4,94%
Somocer 120 J au 09/3/2016 (au taux de 7,10 %)	500 000	490 752,198	494 845,141	4,94%
Certificats de Dépôt	2 000 000	1 986 073,596	1 995 152,551	19,93%
BTE 10 J au 01/01/2016 (au taux de 5,47%)	500 000	499 393,144	500 000,000	4,99%
Hannibal lease 70 J au 05/01/2016 (au taux de 7,25%)	500 000	494 439,499	499 698,348	4,99%
Amen Bank 10 J au 09/01/2016 (au taux de 4,35%)	500 000	499 517,250	499 629,891	4,99%
Hannibal lease 92 J au 23/02/2016 (au taux de 7,25%)	500 000	492 723,703	495 824,312	4,95%
Total général		2 737 929,461	2 759 126,537	27,56%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		27,48%		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 148.094,241 contre D : 200,000 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée de décembre	147 894,241	-
Autres	200,000	200,000
Total	148 094,241	200,000

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 21.736,469 contre D : 24.291,493 au 31 décembre 2014 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Smart Asset Management	8 342,702	8 168,579
Maxula Bourse	10 280,844	10 026,059
Rémunération du dépositaire	3 112,923	6 096,855
Total	21 736,469	24 291,493

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 4.858,310 contre D : 117.779,948 au 31 décembre 2014 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	116 838,196
Redevance du CMF	881,118	874,723
Retenue à la source sur commissions	3 910,164	-
Autres	67,028	67,029
Total	4 858,310	117 779,948

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31-12-2014</u>		
Capital	Montant	10 302 163,609
	Nombre de titres	101 619
	Nombre d'actionnaires	127
<u>Souscriptions réalisées</u>		
SOUSCRIPTIONS	Montant	7 680 064,630
	Nombre de titres émis	75 755
	Nombre d'actionnaires nouveaux	28

	<u>Rachats effectués</u>	
RACHATS	Montant	(8 319 368,803)
	Nombre de titres rachetés	(82 061)
	Nombre d'actionnaires sortants	(39)
	<u>Autres mouvements</u>	
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4 238,048
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	5 429,629
	Régularisation des sommes non distribuables	(310,538)
	<u>Capital au 31-12-2015</u>	
	Montant	9 672 216,575
	Nombre de titres	95 313
	Nombre d'actionnaires	116

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31.12.2015 D : 314.700,833 , contre D : 318.761,729 à la même date de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	199 251,546	214 842,964
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	115 419,054	103 890,681
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	30,233	28,084
TOTAL	314 700,833	318 761,729

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2015 à D : 134.282,489 , contre D : 110.572,069 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
Intérêts des billets de trésorerie	49 578,620	74 999,886
Intérêts des dépôts à vue	18 247,620	15 930,791
Intérêts des certificats de dépôt	66 456,249	19 641,392
TOTAL	134 282,489	110 572,069

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 85.366,348 , contre D : 82.672,790 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commission de gestion	32 840,425	31 797,525
Commission de distribution	40 401,923	38 846,265
Commission de dépôt	12 124,000	12 029,000
Total	<u>85 366,348</u>	<u>82 672,790</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2015 à D : 10.579,408 contre D : 10.200,395 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	10 345,040	9 977,951
Commissions bancaires	234,368	222,444
Total	<u>10 579,408</u>	<u>10 200,395</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	4,711	4,225	4,074	3,826	3,952
Charges de gestion des placements	(0,896)	(0,814)	(0,839)	(0,807)	(0,892)
Revenus net des placements	<u>3,815</u>	<u>3,411</u>	<u>3,235</u>	<u>3,019</u>	<u>3,060</u>
Autres charges	(0,111)	(0,100)	(0,107)	(0,117)	(0,109)
Résultat d'exploitation (1)	<u>3,704</u>	<u>3,311</u>	<u>3,128</u>	<u>2,902</u>	<u>2,951</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,128)	0,213	0,071	0,222	(0,116)
Sommes distribuables de l'exercice	<u>3,576</u>	<u>3,524</u>	<u>3,198</u>	<u>3,124</u>	<u>2,835</u>
Variation des plus values potentielles sur titres	0,057	0,069	(0,023)	0,014	(0,030)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,044	-	0,159	0,245	0,204
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,101</u>	<u>0,069</u>	<u>0,136</u>	<u>0,259</u>	<u>0,174</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>3,805</u>	<u>3,380</u>	<u>3,263</u>	<u>3,161</u>	<u>3,124</u>

Résultat non distribuables de l'exercice	0,101	0,069	0,136	0,259	0,174
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,005	(0,007)	(0,003)	(0,008)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,098	0,074	0,129	0,256	0,166
Distribution de dividende	3,525	3,198	3,124	2,837	3,415
Valeur liquidative	105,054	104,905	104,505	104,302	103,759

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,85%	0,78%	0,80%	0,78%	0,86%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,10%	0,10%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,41%	3,37%	3,06%	3,00%	2,73%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 10.039.619, un actif net de D : 10.013.024 et un bénéfice de D : 362.705, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 18 Avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 18 Avril 2016

**Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB**